

13-14 GEORGE V, A. 1923

perdu son identité. En les dirigeant sur l'atelier des réparations, on les en sort pratiquement à l'état de neuf. Faut-il des parties neuves, on les y introduit, et cependant la locomotive est mise au rancart dès l'instant qu'elle est devenue trop faible pour les besoins du trafic qu'on doit lui confier; mais ce que je voulais démontrer est que tous les deux ans il faut acheter une locomotive neuve, si l'on en croit les chiffres soumis.

*M. McBride:*

Q. Autrement dit, il en coûte autant, en deux ans, pour les réparations de locomotives que ce que valent les locomotives elles-mêmes.—R. Oui. On a également déclaré que le taux sur les grains dépassait de 12 p. 100 celui du charbon. Si tel est le cas, et le grain étant manutentionné à un profit de 12 p. 100, ce chiffre couvre ce que la compagnie réduit en établissant son tarif à \$9. Je crois que la réponse est au point.

Le comité s'est ajourné à 11 heures du matin, le 18 mai 1923.

CHAMBRE DES COMMUNES,

SALLE DE COMITÉ N° 436,

VENDREDI, 18 mai 1923.

Le comité spécial permanent des mines et minéraux s'est réuni à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Carroll, président.

Le PRÉSIDENT: Dois-je inférer, monsieur Pratt, que vous n'avez pas terminé hier votre témoignage?

M. PRATT: Cela dépend si l'on a d'autres questions à me poser.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous quelque chose à ajouter?

M. PRATT: J'ignore s'il reste quelque chose à dire sur le combustible canadien dans son ensemble—sur le problème du chauffage pris globalement—au Canada.

Le PRÉSIDENT: Si vous pensez avoir quelque information à donner, nous serions heureux de vous entendre.

M. O'CONNOR: Voulez-vous m'excuser un seul instant, monsieur le président? C'est la première fois que je tente de vous interpeller directement. Au début de cette enquête, (et je rappelle vos souvenirs sur la façon dont j'ai assisté aux séances du premier au dernier jour) j'agissais en qualité de témoin. Il est arrivé que j'avais fait une étude de la question, et à titre de conseil actif, la pensée m'est venue que je pourrais peut-être vous servir à titre honoraire, vu mon intention d'être présent aux délibérations. Vous m'avez questionné et j'ai fait ce que j'ai pu pour amener le comité dans une voie déterminée; je veux dire que je me suis efforcé de tout vous mettre sous les yeux, le pour et le contre, et ce du mieux que j'ai pu, je puis vous en assurer, et sans égard pour l'Est ou l'Ouest. Je désire faire remarquer, à propos de M. Pratt, qu'il est ingénieur de combustible. Il est à l'Alberta mais il reste honnête homme. Comme il est ingénieur, il me semble que nous devrions tirer de lui des notions générales sur le combustible en dehors de l'Alberta. Par la même occasion, et relativement aux déclarations d'un autre témoin entendu hier, (révérence parler) il ne me semble pas que cet homme ait laissé le comité sous l'impression qu'il désirait se retirer. Je ne crois pas, pour moi, qu'il ait tout dit.

[M. G. R. Pratt.]